

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES RELATIONS SOCIALES

Paris, le 26 juin 2026

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS DE
SURVEILLANCE ET DES CONSEILLERS
PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET
DE PROBATION – RH4

Dossier suivi par : Aurore GAUTHIER
Cheffe de section CDC
Pôle corps de commandement
cdc.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires
Madame la directrice de l'école nationale d'administration pénitentiaire
Madame la cheffe du service national du renseignement pénitentiaire
Monsieur le directeur de l'agence nationale du travail d'intérêt général
et de l'insertion professionnelle
Madame la Cheffe du bureau de soutien de l'administration centrale

Objet : **Lancement de la campagne pour l'élaboration de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de capitaine pénitentiaire de classe normale au titre de l'année 2026.**

Réf. : Décret n°2023-1341 du 29 décembre 2023 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire.

P.J. : 1 - Mémoire de proposition
 2 - Vivier des agents remplissant les conditions de promotion

J'ai l'honneur de vous informer du lancement de la campagne relative à l'élaboration, au titre de l'année 2026, de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de capitaine pénitentiaire de classe normale.

Les promotions à prononcer au grade de capitaine pénitentiaire de classe normale sont au nombre de 8.

Conformément aux dispositions de l'article 22. 3° du 2023-1341 du 29 décembre 2023 portant statut particulier des corps du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, peuvent être promus, par voie d'inscription sur liste d'aptitude, *« les brigadiers-chefs et les majors pénitentiaires qui, au 1^{er} janvier de l'année d'établissement de la liste d'aptitude, ont accompli au moins quinze ans de services effectifs dans le corps d'encadrement et d'application, dont six ans en qualité de brigadiers-chefs ou de majors pénitentiaires »*.

Ainsi, afin d'élaborer ladite liste d'aptitude, vous voudrez bien faire parvenir au bureau de la gestion des personnels (cdc.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr) en indiquant en objet « *Liste d'aptitude capitaine de classe normale 2026* » au plus tard le **17 juillet 2026 à 18 heures**, les documents suivants :

- La liste des agents du ressort de votre DISP pouvant être promus au titre de l'année 2026
- La liste des agents que vous souhaitez proposer à l'avancement, classés par ordre de mérite, accompagnée des mémoires de proposition (annexe 1). Ces mémoires devront faire figurer les fonctions exactes des agents concernés.

Les mémoires de proposition constituent des éléments essentiels pour l'examen des candidatures. Aussi, il est rappelé à tous la nécessité d'apporter une attention particulière au parcours professionnel de l'agent et d'en soigner la rédaction en veillant à y apporter un argumentaire clair.

La date prévisionnelle des résultats est fixée au 10 août 2026.

La promotion au grade de capitaine pénitentiaire de classe normale étant soumise à la mobilité, les agents promus devront choisir une affectation parmi la liste des postes restés vacants à l'issue de la campagne de mobilité de l'année 2026 qui leur sera adressée.

Ils seront nommés au grade de capitaine pénitentiaire de classe normale à compter de leur entrée en formation d'adaptation à l'emploi dispensée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) dont la date est fixée **au 19 octobre 2026**. La durée d'affectation minimale des agents nouvellement promus, est fixée à deux ans (article 28 du décret 2023-1341 du 29 décembre 2023).

Le bureau de la gestion des personnels et plus précisément, la section de gestion des personnels du corps de commandement, se tient à votre disposition toute information complémentaire.

Pour le sous-directeur des ressources
humaines et des relations sociales,
Par délégation,

Jeanne KRZYZANIAK
Adjointe à la cheffe du bureau de la gestion des personnels de
surveillance et des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
Sous-direction des ressources humaines et des relations sociales

